



Certificat Aptitude Professionnelle CONDUCTEUR ROUTIER « MARCHANDISES »

Épreuve : EP1

- Une carte routière de France **Michelin**.
- Une règle graduée.
- Une calculatrice.
- Des crayons de couleurs.

EP2

Le candidat possesseur d'un permis, quelle que soit sa catégorie, doit le présenter le jour de l'épreuve au jury de l'examen.

Particulièrement, pour le CAP en 1an, la présentation d'un permis B valide est obligatoire.

EP3

- Une tenue de travail.
- Des chaussures de sécurité
- Une paire de gants.
- Une carte routière de France Michelin.
- Une règle graduée.
- Une calculatrice.
- Des crayons de couleurs.